Avenir des Barreaux de France

ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

NOTRE PROGRAMME

POUR LES AVOCATS, AVEC LES AVOCATS

VOTE ÉLECTRONIQUE

Mardi 24 novembre 2026

de 5 h à 22 h

abf-avocats.fr

UNE ÉQUIPE · DES BARREAUX · UNE VOIX

NOS ENGAGEMENTS

01
Protéger les avocats et leur indépendance

02
Défendre leur exercice grâce à notre représentativité

03
Préparer leur avenir

04
Renforcer la proximité, la protection et l'utilité du CNB au service des avocats dans leur exercice quotidien

NOTRE MÉTHODE

Notre action reposera sur quatre principes.

PRINCIPE 1
Partir du quotidien des avocats

PRINCIPE 2
Évaluer concrètement chaque réforme avant de l'accepter

PRINCIPE 3
Associer les territoires et les praticiens aux décisions

PRINCIPE 4
Rendre compte régulièrement du mandat confié

SOMMAIRE

01 Rendre le CNB plus proche des avocats 3

02 Préserver l'équilibre territorial 3

03 Indépendance, libertés et droits de la défense 4

04 Une justice humaine, un accès effectif au juge 5

05 Une rémunération et une indemnisation décentes 6

06 Maîtriser la transformation numérique 6

07 Accompagner l'intelligence artificielle 7

08 Protéger sans relâche le périmètre du droit 7

09 Refonder la formation initiale et continue 8

10 Protéger les jeunes avocats 9

11 Économie des cabinets et protection sociale 10

12 Défendre les territoires et les outre-mer 10

13 Développer les modes amiables 11

01 Rendre le CNB plus proche des avocats

Le CNB doit redevenir l'institution dans laquelle chaque avocat se reconnaît.

NOUS PROPOSONS

- des relais territoriaux identifiés et une présence accrue dans les barreaux
- une meilleure articulation avec les ordres, la Conférence des bâtonniers, la CNBF et les autres organismes professionnels
- que chaque réforme d'importance pour les cabinets d'avocats soit précédée d'une étude d'impact sur son utilité pratique pour les cabinets
- davantage d'actions directement perceptibles par les confrères, en augmentant le temps consacré aux débats sur les sujets qui touchent directement leur vie professionnelle
- une gouvernance fidèle au programme présenté aux électeurs

02 Préserver l'équilibre territorial

L'accès au droit est garanti par la présence de l'avocat sur tous les territoires, hexagonaux comme ultramarins.

NOUS DEMANDONS

- la mise en place par l'État des moyens matériels et humains pour un accès au droit effectif sur chaque territoire
- le maintien d'une justice de proximité
- le respect de la diversité des modes d'exercice, pour que les cabinets s'adaptent sans entraves aux besoins des justiciables

03 Protéger l'indépendance, les libertés essentielles et les droits de la défense

NOUS NOUS ENGAGEONS À

- préserver l'indépendance totale de l'avocat, excluant tout lien de subordination économique ou intellectuel exclusif
- défendre la liberté de parole, de plaidoirie et de défense de l'avocat
- faire reconnaître le caractère constitutionnel des droits de la défense
- préserver un secret professionnel absolu, condition indispensable de la confiance entre l'avocat et son client
- obtenir l'accès au dossier dès le début de la garde à vue
- permettre aux avocats d'effectuer des demandes d'actes au cours de l'enquête préliminaire
- obtenir la suppression des comparutions immédiates et des cours criminelles départementales
- protéger l'indépendance de la profession et son pouvoir d'autorégulation
- faire de la déontologie non un frein, mais une garantie de qualité, de confiance et de protection
- apporter un soutien concret aux confrères confrontés à des poursuites, pressions ou difficultés dans l'exercice de leur mission
- maintenir notre opposition à la rémunération de l'apport d'affaires, au nom du principe d'indépendance de l'avocat

> **Un secret professionnel absolu, condition indispensable de la confiance entre l'avocat et son client.**

04 Garantir une justice humaine et l'accès effectif au juge

Face à une justice fragilisée par le manque de moyens et la gestion des stocks, nous voulons :

- combattre les réformes qui réduisent l'accès aux juridictions ou amoindrissent leur office, en supprimant les règles de procédure qui visent à restreindre l'accès au juge
- poursuivre la demande de suppression des décrets Magendie
- nous opposer aux décisions insuffisamment motivées et aux procédures qui privent les justiciables d'un véritable débat judiciaire
- défendre le droit à l'appel dès 5 000 euros et refuser que des économies budgétaires conduisent à sacrifier les droits des justiciables
- obtenir des mécanismes transparents de programmation des audiences et de fixation des dates
- garantir la possibilité réelle de plaider et de faire entendre la défense
- faire reconnaître les avocats comme une ressource humaine essentielle pour contribuer, avec les juridictions, à résorber les retards, en matière pénale comme en matière civile
- combattre, sur le projet de décret Rivage et le relèvement du taux de dernier ressort, tout échange entre l'accès au juge et une possibilité de régularisation procédurale, tout en recherchant une réforme réellement protectrice contre les sinistres liés aux délais

5 000 €

Le seuil d'appel que nous défendons

Magendie, Rivage

Deux textes que nous combattons pour préserver l'accès au juge

05 Militer pour une rémunération et une indemnisation décentes

Les avocats doivent avoir une rémunération digne.

NOUS SOUTIENDRONS

- une réévaluation du montant de l'UV et du nombre d'UV par mission
- la baisse de la TVA pour les particuliers
- l'extension des domaines d'intervention, dans le respect intransigeant de la déontologie
- l'absence de taxation des revenus des SEL et des cotisations sociales sur leurs dividendes

06 Maîtriser la transformation numérique de la justice

Le numérique doit simplifier l'exercice professionnel et non créer de nouvelles contraintes.

NOUS REVENDIQUONS

- une interconnexion effective entre Portalis et le RPVA
- l'association systématique du CNB et des utilisateurs à la conception, aux tests et au déploiement des outils judiciaires
- l'arrêt des déploiements par la Chancellerie de programmes qui dégradent le service rendu ou doublonnent les outils existants
- un calendrier national des réformes numériques lisible, une assistance pérenne et efficace et des formations accessibles
- une prise en charge par l'État des coûts relevant du fonctionnement de la justice
- une étude d'impact préalable des conséquences pratiques de chaque nouvel outil sur les cabinets

07 Accompagner l'intelligence artificielle tout en protégeant le droit

L'intelligence artificielle doit être maîtrisée au service des avocats.

NOUS VOULONS

- accompagner les cabinets dans une adoption responsable de l'IA, qui garantisse la confidentialité, la souveraineté des données et la qualité des productions juridiques
- protéger le périmètre du droit contre les plateformes et prestations automatisées non contrôlées
- imposer la formation des élèves-avocats, et inciter les avocats à se former, aux usages, aux risques et aux responsabilités liés à l'IA
- porter une réflexion collective sur des outils souverains fondés sur les décisions de justice et les productions des avocats

08 Protéger sans relâche le périmètre du droit

NOUS VOULONS

- renforcer les moyens matériels et humains de la commission exercice du droit
- une plateforme nationale de signalement de l'exercice illégal

CONFIDENTIALITÉ
des données de nos clients

SOUVERAINETÉ
des outils et des données

QUALITÉ
des productions juridiques

09 Refonder la formation initiale et continue

Formation initiale

NOUS PROPOSONS

- le rétablissement des aides et prestations sociales permettant l'accès à l'école sans discrimination économique
- une harmonisation nationale des cursus, afin d'éviter une concurrence déséquilibrée entre écoles
- une formation demeurant majoritairement en présentiel, avec un usage raisonné du distanciel, pour préserver l'équilibre territorial des écoles d'avocats
- le renforcement des enseignements pratiques : gestion de cabinet, fiscalité, obligations administratives, déontologie, numérique, maîtrise des IA et installation
- un enseignement accru de la déontologie en formation initiale, en cohérence avec la nouvelle note éliminatoire fixée à 12
- la préservation des écoles régionales, indispensables à l'installation future des jeunes avocats dans les territoires
- l'étude d'un mécanisme de remboursement du coût de la formation lorsque le titulaire du CAPA choisit immédiatement une carrière hors de la profession ou rejoint un barreau non français, avec des exceptions adaptées aux situations légitimes

Formation continue

NOUS VOULONS

- inciter les confrères à suivre des modules d'actualisation des acquis déontologiques
- mieux encadrer la comptabilisation des heures de formation dispensées ou réalisées en interne
- inviter les écoles d'avocats à développer des formations pratiques, accessibles et délocalisées
- mieux coordonner l'offre des écoles, des barreaux et des organismes professionnels

10 Protéger les jeunes avocats et sécuriser la collaboration

NOUS VOULONS

- réintroduire la période obligatoire de stage d'une durée de deux ans, dans l'intérêt des jeunes avocats
- instaurer un véritable parcours d'accompagnement à l'installation
- développer le tutorat, les guides pratiques et les dispositifs d'appui dans les barreaux, à l'issue de la période de stage
- renforcer la prévention de l'isolement, de l'épuisement professionnel, du harcèlement et des violences au travail
- encadrer les collaborations à temps partiel
- lutter contre toute forme de collaboration qui dissimule en réalité un exercice à temps plein sous-rémunéré
- associer davantage les jeunes avocats aux décisions qui concernent leur avenir
- promouvoir les méthodes de management attractives qui ont fait leurs preuves : télétravail, compte épargne temps, plan de formation (notamment en gestion de cabinet), engagement des cabinets avec les barreaux dans des actions porteuses de sens, à caractère caritatif ou environnemental par exemple
- aider les jeunes confrères en créant un groupe de travail chargé notamment de veiller à leur santé mentale et de les aider dans la gestion du stress et des dossiers qui pèsent sur leur sérénité d'exercice

2 ans
de stage obligatoire réintroduit

Installation
un vrai parcours d'accompagnement

Santé mentale
un groupe de travail dédié

11 Soutenir l'économie des cabinets et la protection sociale

Parce que la majorité des avocats exercent seuls ou dans de petites structures, nous proposons :

- de continuer sans faiblir à renforcer et promouvoir la prévoyance des avocats, leur retraite et leur protection sociale
- un accompagnement économique spécialement destiné aux cabinets individuels et aux petites structures
- des outils mutualisés et des formations de gestion accessibles
- un soutien coordonné aux confrères en difficulté financière, professionnelle ou personnelle
- une meilleure valorisation des dispositifs portés par la CNBF, les CARPA, les écoles et les organismes de la profession

12 Défendre les territoires et les outre-mer

NOUS VOULONS

- prendre en compte l'insularité, la double insularité et les contraintes propres aux outre-mer
- créer des relais territoriaux pour l'outre-mer permettant une remontée rapide des difficultés
- développer une coopération permanente entre Paris, les régions et les outre-mer, sans oppositions stériles

Paris les régions et les outre-mer : une seule profession, une coopération permanente

13 Développer les modes amiables sans imposer une justice au rabais

NOUS SOUTIENDRONS

- les procédures amiables librement choisies
- les conventions construites et conduites avec les avocats
- les dispositifs permettant de résoudre plus rapidement les litiges tout en garantissant les droits
- la reconnaissance de l'avocat comme garant de l'équilibre et de la sécurité juridique

Nous refuserons en revanche que l'amiable soit imposé dans le seul but de réduire artificiellement les stocks judiciaires ou les moyens consacrés à la justice.

MARDI 24 NOVEMBRE 2026

VOTEZ ABF

Une équipe de 24 avocates et avocats de terrain, engagés dans leurs Ordres, leurs CARPA et les instances nationales.

VOTE ÉLECTRONIQUE
de 5 h à 22 h

abf-avocats.fr

COLLÈGE GÉNÉRAL

NOS 24 CANDIDATS

01 **Alain Cockenpot**
Douai

02 **Catherine Gazzeri-Rivet**
Tours

03 **Pierre Fonrouge**
Bordeaux

04 **Estelle Szwarcbart-Hubert**
Guadeloupe, St-Martin, St-Barth.

05 **Olivier Jougla**
Le Havre

06 **Nathalie Olmer**
Marseille

07 **Frédéric Berna**
Nancy

08 **Gwenaëlle Vautrin-Allainmat**
Compiègne

09 **Erick Boyadjian**
Toulouse

10 **Hélène Moutardier**
Essonne

11 **Bruno Carriou**
Nantes

12 **Delphine Dejoie-Rousselle**
Vannes

13 **Laurent Chouette**
Toulon

14 **Florence Amsler**
Lyon

15 **Gaël Balavoine**
Caen

16 **Florence Rochelemagne**
Avignon

17 **Sébastien Busy**
Châlons-en-Champagne

18 **Isabelle Dubois**
Clermont-Ferrand

19 **Alexandre Lemercier**
Périgueux

20 **Valérie Fontan-Faron**
Grasse

21 **Stéphane Bellina**
Chambéry

22 **Catherine Kerdoncuff**
Montpellier

23 **Armand Bâ**
La Roche-sur-Yon

24 **Alicia Robinault**
Rennes

VOTE ÉLECTRONIQUE

Mardi 24 novembre 2026
de 5 h à 22 h

abf-avocats.fr
contact@abf-avocats.fr
11 boulevard de Sébastopol, 75001 Paris

Avenir des Barreaux de France

UNE ÉQUIPE
DES BARREAUX
UNE VOIX

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS